

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Jeudi 18 octobre 2018

18h45-20h00

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT

PRESENTS

(14)

Mme CHARGE-BARON, M. BOURREAU, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, Mme FOUILLET, M. GIRAUD, M. GUILLERMIC, Mme MERCERON, Mme PUAUT, Mme RABILLOUD, Mme REGNIER, Mme ROBIN, M. de TROGOFF, Mme VERDON

ABSENTS

EXCUSES

(9)

M. BERNIER, M. BIROT, Mme BREMAUD, Mme DELAIRE, M. GEFFARD, Mme MORANDEAU, Mme REVEAU, Mme VRIGNAUD, M. YOU

POUVOIRS

De Mme REVEAU à Mme DUFAURET

Date de la

convocation

11 octobre 2018

Secrétaire de

séance

Mme GATARD

ORDRE DU JOUR

1. AFFAIRES GENERALES

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 27 septembre.

FINANCES

1. Budget principal du CIAS – DM 2
2. Budget annexe Service d'aide à domicile – budget prévisionnel 2019
3. Budget annexe Service de soins infirmiers à domicile – budget prévisionnel 2019
4. Budget annexe Logements de stabilisation – budget prévisionnel 2019
5. Budget annexe CHRS – budget prévisionnel 2019

JURIDIQUE

6. Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : convention avec la Préfecture des Deux-Sèvres

RESSOURCES HUMAINES

7. Tableau des effectifs, modification n°7 : création de poste

DELIBERATIONS

ASSEMBLEES

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration

Le compte-rendu du conseil d'administration du 27 septembre est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

1. Budget principal du CIAS : DM n° 2

Rapporteurs : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit de réaliser un virement de crédits en section d'investissement pour l'acquisition d'un logiciel utilisé pour la dématérialisation du contrôle de la légalité des documents administratifs auprès de la Préfecture.

600- CIAS-BUDGET PRINCIPAL- Décision modificative n°2

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	Montant DM proposé	Budget après DM	
20			IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	1 500,0 0 €	1 500,0 0 €	
	205	02	Logiciels	0,00 €	1 500,0 0 €	1 500,0 0 €	
21			IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 808,46 €	-1 500,0 0 €	38 308,4 6 €	
	218 8	02	Autres immobilisations corporelles	36 899,60 €	-1 500,0 0 €	35 399,6 0 €	
TOTAL					- €		

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'approuver la décision modificative n°2 ci-dessus.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2. Budget annexe SAD – Budget prévisionnel 2019

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il convient de voter le budget prévisionnel 2019 du service précité, dans le respect de l'instruction comptable M22, afin de pouvoir ensuite préparer les documents budgétaires puis transmettre cette proposition de crédits **avant le 31 Octobre de l'année N-1.**

Le budget prévisionnel 2019 du Service d'Aide à Domicile s'établit comme suit :

Budget Annexe SAD 2019					
			BP Global	BP Tarifé	BP non Tarifié
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	95 250.00 €	86 890.00 €	8 360.00 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 893 942.00 €	1 652 150.00 €	241 792.00 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	93 820.00 €	84 893.00 €	8 927.00 €
		Reprise déficit antérieur	47 314.49 €	47 314.49 €	0.00 €
	TOTAL		2 130 326.49 €	1 871 247.49 €	259 079.00 €
	Re-cettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 966 326.49 €	1 727 668.49 €	238 658.00 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	163 500.00 €	143 144.00 €	20 356.00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	500.00 €	435.00 €	65.00 €
		002 : excédent antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL		2 130 326.49 €	1 871 247.49 €	259 079.00 €
Investissement	Dépenses		81 343.86 €		
	Re-cettes		81 343.86 €		

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bres-suirais :

- D'adopter le budget prévisionnel 2019 ci-dessus
- De voter le budget annexe SAD conformément à la nomenclature M22 avec un contrôle au niveau du groupe en fonctionnement et du chapitre en investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE,
D'ADOPTER cette délibération.
D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. Budget annexe SSIAD – Budget prévisionnel 2019

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il convient de voter le budget prévisionnel 2019 du service précité, dans le respect de l'instruction comptable M22, afin de pouvoir ensuite préparer les documents budgétaires puis transmettre cette proposition de crédits **avant le 31 Octobre de l'année N-1.**

Le budget prévisionnel 2019 du Service de Soins Infirmiers à Domicile s'établit comme suit :

Budget Annexe SSIAD : Budget prévisionnel 2019			
			BP 2019
Fonctionnement	Dé- penses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	62 300.00 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 237 831.00 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	96 745.00 €
		Sous total dépenses 2019	1 396 876.00 €
		Reprise déficit antérieur	0.00 €
	TOTAL DEPENSES 2019		1 396 876.00€
	Re- cettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 339 576.00 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	57 300.00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0.00 €
		Sous total recettes 2019	1 396 876.00 €
002 : excédent antérieur reporté		0.00 €	
TOTAL RECETTES 2019		1 396 876.00 €	
In- ves- tis- se- ment	Dé- penses		62 055.16 €
	Re- cettes		62 055.16 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget prévisionnel 2019 ci-dessus
- De voter le budget annexe SSIAD conformément à la nomenclature M22 avec un contrôle au niveau du groupe en fonctionnement et du chapitre en investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

4. Budget Annexe Logements de Stabilisation : Budget prévisionnel 2019

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il convient de voter le budget prévisionnel 2019 du service précité, dans le respect de l'instruction comptable M22, afin de pouvoir ensuite préparer les documents budgétaires puis transmettre cette proposition de crédits **avant le 31 Octobre de l'année N-1.**

Le budget prévisionnel 2019 des logements de stabilisation s'établit donc comme suit :

Budget Annexe logements de stabilisation : Budget prévisionnel 2019				
			BP 2019	
Fonctionnement	D é p e n s e s	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 580.00 €	
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	16 060.00 €	
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	8 054.00 €	
		Sous total dépenses 2019	27 694.00 €	
		Reprise déficit antérieur	138.23 €	
			TOTAL DEPENSES 2019	27 832.23 €
	R e c e t t e s	Groupe 1 : Produits de la tarification	26 232.23 €	
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	1 600.00 €	
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0.00 €	
		Sous total recettes 2019	27 832.23 €	
		002 : excédent antérieur reporté	0.00 €	
			TOTAL RECETTES 2019	27 832.23 €
		D é p e n s e s		725.20 €
		R e c e t t e s		725.20 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget prévisionnel 2019 ci-dessus
- De voter le budget annexe des logements de stabilisation conformément à la nomenclature M22 avec un contrôle au niveau du groupe en fonctionnement et du chapitre en investissement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

5. Budget annexe CHRS – Budget prévisionnel 2019

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il convient de voter le budget prévisionnel 2019 du service précité, dans le respect de l'instruction comptable M22, afin de pouvoir ensuite préparer les documents budgétaires puis transmettre cette proposition de crédits **avant le 31 Octobre de l'année N-1.**

Le budget prévisionnel 2019 du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale s'établit comme suit :

Budget Annexe CHRS : Budget prévisionnel 2019				
			BP 2019	
Fonctionnement	D é p e n s e s	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	11 900.00 €	
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	120 740.00 €	
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	72 700.00 €	
		Sous total dépenses 2019	205 340.00 €	
		Reprise déficit antérieur	0.00 €	
			TOTAL DEPENSES 2019	205 340.00 €
	R e c e t t e s	Groupe 1 : Produits de la tarification	199 340.00 €	
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	6 000.00€	
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0.00 €	
		Sous total recettes 2019	205 340.00 €	
		002 : excédent antérieur reporté	0.00 €	
			TOTAL RECETTES 2019	205 340.00 €
		D é p e n s e s		10 349.37 €
		R e c e t t e s		10 349.37 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le budget prévisionnel 2019 ci-dessus
- De voter le budget annexe du CHRS conformément à la nomenclature M22 avec un contrôle au niveau du groupe en fonctionnement et du chapitre en investissement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

6. Dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : convention avec la préfecture des Deux-Sèvres

Rapporteur : Martine Chargé-Baron

Commentaire : il s'agit d'autoriser la transmission par voie dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité

VU le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment à la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;

VU l'article L. 2131-2 à du Code Général des Collectives Territoriales relatif aux actes transmissibles au contrôle de légalité ;

Considérant le courrier du préfet des Deux-Sèvres en date du 02/03/2018 relatif à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Il convient d'autoriser pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bocage Bressuirais, la transmission au contrôle de légalité par voie dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

Une convention sera signée avec la préfecture des Deux-Sèvres afin de fixer les modalités de transmission des actes concernés.

A compter de la signature et de la mise en œuvre de la convention pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique, il ne sera plus possible pour la régie d'adresser ses actes soumis au contrôle de légalité, ciblés dans la convention, en format papier.

Le double envoi, électronique et format papier, d'un même acte est interdit.

En outre, s'il y a double transmission d'un acte, le caractère exécutoire de cet acte est donné par l'accusé réception de la transmission électronique de celui-ci et non par la réception en préfecture ou sous-préfecture du format papier.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Bocage Bressuirais d'autoriser la transmission par voie dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

7. Tableau des effectifs, modification N°7 : Création de poste

Rapporteur : Martine CHARGÉ-BARON
Agent référent : Murielle BOUET GIRARDEAU

Commentaire : Pour répondre aux besoins du service Soutien à domicile, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 27 septembre 2018 ;

Il convient de créer le poste suivant :

Grade	cat.	Emploi budgétaire					
		Emploi à temps non complet			Emploi à temps complet		
		nb postes	ETP	Temps du poste en min.	nb postes	ETP	Temps du poste en min.
Filière administrative							
Ad-joint administratif	C				1	1	35h00

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre intercommunal d'Action sociale du Bocage Bressuirais :

- de créer au tableau des effectifs le poste listé ci-dessus ;
- de prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs à compter de ce jour ,
- d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET, A L'UNANIMITE, DECIDE, D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Vice-Présidente du CIAS
Martine CHARGE-BARON